



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Emanuel Waeber

QA 3029.12

Activité de recherche à la Haute Ecole pédagogique de Fribourg

I. Question

Avec la question qui suit, il est demandé au Conseil d'Etat de donner des informations au sujet de l'augmentation de l'activité de recherche et de l'académisation qui en découle dans le domaine recherche et développement au sein de la Haute Ecole pédagogique (HEP) Fribourg.

Il est incontestable que des recherches doivent être menées en lien avec les connaissances utilisées, à savoir pour examiner leur pertinence pratique et pour garantir le contrôle qualité correspondant. Par rapport à ces questions, l'unité de recherche « Unterrichtsentwicklungstransfer » (transfert du développement pédagogique) a un rôle important à jouer. La présente question concerne en conséquence surtout l'activité du service recherche de la HEP Fribourg.

Il est demandé au Conseil d'Etat de fournir des informations sur les questions suivantes :

1. Quelle est la part des dépenses du service recherche sur la base du budget 2012 (avec un total HEP de 20,17 millions de francs) ?
2. Le Conseil d'Etat peut-il confirmer les informations publiées sur la page Internet qui font état de 8 personnes pour la recherche et le développement et de 43 chercheurs ? Quelle est la part en faveur de la recherche ?
3. Comment la collaboration avec l'Université est-elle garantie et où existe-il des chevauchements ?
4. Le Conseil d'Etat peut-il envisager d'intégrer à l'avenir ce service à l'Université ? A mon avis, la recherche, également dans le domaine pédagogique, doit être avant tout une tâche universitaire, voire académique.

26 mars 2012

II. Réponse du Conseil d'Etat

Les hautes écoles pédagogiques (HEP) tout comme les autres hautes écoles (universités et hautes écoles spécialisées) ont une quadruple mission : la formation initiale, la recherche et le développement, ainsi que la formation continue et les prestations de service. La reconnaissance des diplômes des HEP relève de la compétence de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et l'activité de recherche liée à l'enseignement fait partie des conditions de reconnaissance. Pour la Haute Ecole pédagogique fribourgeoise (HEP-PH FR), cette

obligation figure à l'article 1 al. 2 et 3 de la loi du 4 octobre 1999 sur la Haute Ecole pédagogique (LHEP).

La recherche dans les HEP diffère de celle des universités par une orientation plus immédiatement appliquée, en lien direct avec le terrain de l'enseignement. Les HEP conduisent également des projets de développement spécifiques au monde scolaire, comme la création d'outils didactiques par exemple. Les recherches menées à l'université (en sciences de l'éducation ou en psychologie par exemple) concernent davantage les questions fondamentales ou systémiques telles que les processus d'apprentissage ou les systèmes éducatifs. Les recherches effectuées dans les HEP sont par contre orientées vers la pratique de l'enseignement. Elles peuvent être transférées directement sur le terrain de l'école et nourrissent la formation initiale et continue de la HEP.

L'activité de recherche est évaluée comme pour toutes les hautes écoles, en fonction des critères suivants :

- > acquisition de fonds de tiers pour le financement des projets de recherche et des mandats,
- > présentation de conférences dans des colloques scientifiques, et
- > publication des articles et des ouvrages.

Contrairement aux autres missions des HEP, le domaine de la recherche était une activité nouvelle au moment de la transformation des écoles normales en hautes écoles pédagogiques. Ainsi, ce domaine a pris plus de temps pour se développer. La HEP-PH FR a atteint actuellement le niveau correspondant aux critères de reconnaissance de la CDIP et aux exigences formulées dans la loi fédérale du 30 septembre 2011 sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles dont l'entrée en vigueur est prévue à l'horizon 2015.

1. Quelle est la part des dépenses du service recherche sur la base du budget 2012 (avec un total HEP de 20,17 millions de francs) ?

La recherche n'est pas conduite dans le service recherche séparément du reste de la HEP-PH FR. L'objectif de ce service est de servir de point de référence et de conseil en matière de recherche et de soutenir les professeur-e-s dans leurs activités de recherche. Le lien étroit entre la recherche et l'enseignement qui caractérise une haute école n'est possible que si tous les professeurs-e-s sont impliqués dans les projets de recherche. Pour concentrer les forces autour d'un certain nombre de thèmes prioritaires, les activités de recherche de la HEP-PH FR ont été structurées en cinq unités de recherche suivantes :

- > Didactique des sciences et éducation au développement durable
- > Inégalités sociales, diversité et institutions scolaires
- > Philosophie pour enfants et adolescents
- > Transfert théorie - pratique
- > Evaluation des apprentissages, des enseignements et des institutions

Chacune d'entre elles est dirigée par un professeur chercheur ou une professeure chercheuse (dont les deux responsables du service recherche et développement) et regroupent des professeur-e-s travaillant sur le thème en question.

Par rapport aux comptes 2011 de la HEP-PH FR qui se montent à 19.44 mios, l'état des coûts de la recherche se présente comme suit :

Statistiques des coûts de la recherche – Année 2011

Coûts	CHF
Professeurs et responsables de la recherche	755 526
Personnel scientifique, administratif et technique	453 383
Coûts de matériel et infrastructures	88 054
Total des coûts	1 296 963

Financement	CHF
Fonds national suisse	48 270
Autres produits	619
Etat de Fribourg	1 248 074
Total du financement	1 296 963

Les coûts du personnel administratif et technique ci-dessus incluent également les traitements des collaborateurs et collaboratrices scientifiques et du personnel auxiliaire, les salaires pour les projets du Fonds national, ainsi que l'imputation de coûts en personnel des autres services de la HEP pour leurs activités dédiées au Service de la recherche.

2. *Le Conseil d'Etat peut-il confirmer les informations publiées sur la page Internet qui font état de 8 personnes pour la recherche et le développement et de 43 chercheurs ? Quelle est la part en faveur de la recherche ?*

Le cahier des charges d'un ou d'une professeur-e HEP comprend un certain pourcentage dévolu à la recherche. Tous les professeur-e-s engagés dans les HEP de Suisse exercent donc une activité de recherche en plus de l'enseignement. Au moins 10 % du pourcentage total des engagements d'une HEP doit être dévolu aux activités de recherche. Pour chaque professeur-e, le pourcentage consacré à la recherche peut varier entre 10 % à 20 % selon les personnes et les projets.

A la HEP-PH FR, ce sont les professeur-e-s spécialisés (titulaires d'une thèse de doctorat) qui dirigent les équipes de professeurs chercheurs ou professeures chercheuses. Les projets financés par les sources tierces, en particulier par le Fonds national de la recherche, nécessitent en plus l'engagement de collaborateurs ou collaboratrices scientifiques.

Les noms qui apparaissent sur le site internet ne représentent donc pas des chercheurs ou chercheuses à plein temps, mais bien des professeur-e-s qui consacrent un petit pourcentage de leur temps à la recherche et dont l'activité principale reste l'enseignement.

Pour résumer en 2011, les ressources suivantes ont été dévolues à la recherche :

- > 3.12 EPT de professeurs et 2 EPT de responsables de la recherche ;
- > 0.5 EPT de collaborateurs ou collaboratrices scientifiques.

Les données concernant le fonctionnement de l'Institut de plurilinguisme ainsi que les projets de recherche et les mandats qu'il accomplit, ne sont pas inclus dans les statistiques financières et de personnel figurant ci-dessus.

3. *Comment la collaboration avec l'Université est-elle garantie et où existe-il des chevauchements ?*

Les recherches menées dans les HEP (orientées vers la pratique) sont complémentaires à celles menées dans les universités (orientées vers les questions fondamentales). Ainsi, les recherches menées par la HEP-PH FR – y compris le Centre fri-tic – nécessitent une interaction dense avec le terrain, c'est-à-dire avec les classes, les élèves et les enseignants et enseignantes. Les recherches effectuées se basent en effet largement sur les sondages et les statistiques. Elles alimentent la pratique réflexive dans l'enseignement.

A Fribourg, des collaborations étroites avec l'Université de Fribourg ont été initiées depuis la création de la HEP-PH FR. L'une d'elles a d'ailleurs abouti à la création d'un Institut de recherche interinstitutionnel, l'Institut de plurilinguisme, qui a reçu en 2011 le mandat de l'Office fédéral de la culture de mettre sur pied le Centre scientifique de compétence sur le plurilinguisme.

Parmi d'autres projets de recherche communs, on peut mentionner en particulier les deux suivants :

- > « Eléments - clés des formations à l'intégration des TICE : une analyse longitudinale » (en collaboration avec la HEP-BEJUNE).
- > « Förderung der Praxisausbildung von Lehrpersonen (Mentoring) » (en collaboration avec les Universités de Salzburg, Kassel et Bamberg).

Les deux institutions diffèrent aussi bien par leurs domaines de compétence que par l'approche méthodologique utilisée. Si une thématique commune est développée, elle est traitée de manière complémentaire.

Notons que la HEP-PH FR et l'Université de Fribourg exploitent leurs complémentarités également dans d'autres domaines en collaborant au niveau de leurs offres de formation initiale et continue.

4. *Le Conseil d'Etat peut-il envisager d'intégrer à l'avenir ce service à l'Université ? A mon avis, la recherche, également dans le domaine pédagogique, doit être avant tout une tâche universitaire, voire académique.*

Comme souligné ci-dessus, la recherche fait partie intégrante des missions de toutes les hautes écoles et la reconnaissance intercantonale des diplômes n'est point possible sans cette activité. L'accent mis sur les liens nécessaires entre l'enseignement et la recherche est un des points forts de la tertiarisation de la formation et de la création des HEP. Il est reconnu par les autorités scolaires et par les enseignants et enseignantes comme un atout pour l'exercice d'un métier toujours plus exigeant. La recherche fait ainsi partie intégrante de la formation, les étudiants et étudiantes devant effectuer un travail de Bachelor, dont le but est de les initier à la méthodologie de la recherche en éducation et à la réflexion sur leur propre pratique pédagogique. Pour encadrer ce travail, les professeur-e-s doivent naturellement détenir une expérience et une expertise dans ces domaines.

Le fait que la recherche soit menée dans deux institutions encourage les synergies et les complémentarités. Comme déjà mentionné, des collaborations étroites existent entre les chercheurs ou chercheuses de la HEP-PH FR et de l'Université. Au sein de l'Université, ce sont en particulier les unités suivantes qui sont concernées : le Département des sciences de l'éducation, le Centre d'enseignement et de recherche francophone pour l'enseignement au secondaire I et II, ses homologues alémaniques LDS I et II, l'Institut de pédagogie curative, le Centre de didactique universitaire. Le Centre fri-tic collabore notamment avec le Centre NTE (nouvelles technologies et

enseignement). Dans d'autres domaines de recherche, la HEP-PH FR collabore avec le Centre de langues de l'Université et avec toutes les personnes actives dans la formation des enseignants et enseignantes, notamment en didactique des branches d'enseignement.

Cette collaboration permet la complémentarité et la mise en commun des ressources et est une richesse pour la formation des enseignants et enseignantes primaires et secondaires du canton.

En conclusion, il n'est pas possible d'intégrer à l'Université la recherche conduite actuellement à la HEP-PH FR sans priver la HEP de son statut de haute école et partant, de la reconnaissance intercantonale de ses diplômes. Une telle intégration mettrait à mal le lien étroit avec le terrain de l'enseignement primaire (domaine de compétence de la HEP-PH FR) et pourrait conduire à une académisation trop importante de cette recherche. L'interaction avec la formation des enseignants et enseignantes et le transfert des connaissances au sein de la HEP-PH FR seraient également perdus.

25 septembre 2012